



Fédération Valaisanne des Retraités / Walliser Verband der Rentner C.P. 492 – 1951 Sion

Procès-verbal de l'Assemblée générale de la FVR

Date	10 septembre 2020 à 13H45
Lieu	Sion / Notre-Dame du Silence
Présidence	Jean-Pierre SALAMIN
Participants	32 délégués,
Excusés	Eric ANDENMATTEN remplacé par Christel WILLA, Carole FURRER SCIV, Jean-Pierre GETAZ (AREGIO), Anne-Marie MASSARD (AVIVO), Louis MOIX (CLASM), Kurt REGOTZ (CSPO 60+) ; Edmée BUCLIN, Thomas BURGNER, Emile JORDAN, Bernard MONNET, Marlyse SENN, Peter SUMMERMATTER, membres d'honneur ;
Absents	André BEYSARD (Echo de nos 20 ans), Raymond COSANDEY (SSP), Danièle LARGEY (Swiscom), Jocelyne LEVRAND (CLAFully), Beatrice MEICHTRY (VEPO), François MICHELLOD (AVIVO), Yann TORNARE (Pro Senectute), Edouard VOIDE (UNIA).

En cette année particulière, malgré les mesures exigées, notre président a tenu à une assemblée générale présentielle plutôt qu'à une faible participation en ligne.

Les participants sont accueillis à la Salle Notre-Dame du Silence aménagée spécialement pour permettre à chacun de respecter la distance recommandée ou à défaut de porter un masque.

En préambule, le Président de la FVR souhaite une cordiale bienvenue à M. Paul BURGNER, constituant, membre de la commission 6. Il le remercie de sa présence et de nous présenter le travail de la Constituante.

Kurt REGOTZ, président de l'Association CSPO + 60, constituant, président de la commission 1, également invité à cette présentation, est excusé : il préside ce même jour l'Association des Aînés de Travail Suisse à Berne.

Exposé de Monsieur Paul Burgener :

Avancement des travaux de la Constituante et place des séniors dans les projets

Monsieur Paul BURGNER salue l'assemblée et l'informe qu'en raison de la pandémie les séances plénières prévues dès le mois d'avril ont été reportées au mois de septembre.

La Constituante a débuté sa deuxième phase de travaux lors du 1^{er} plénum de septembre 2020 à Brig, à savoir l'examen des principes et/ou articles arrêtés par les commissions thématiques.

Définition d'une Constitution

- Loi fondamentale d'un Etat (pays, canton, etc.), base de la démocratie, elle définit ses institutions et leurs tâches, détermine les règles, droits et obligations.

Pourquoi une Constituante ?

- Nécessité de réviser la Constitution cantonale actuelle qui date de 1907, d'adapter la Constitution à la réalité du XXI siècle (démographie, activités économiques, urbanisation, nouvelles technologies).
- **4 mars 2018** : la population valaisanne accepte une initiative populaire par 72% et décide de confier la révision à une assemblée constituante.

Qu'est-ce qu'une Constituante ?

- **25 novembre 2018** : la population valaisanne élit 130 personnes issues de 10 partis et mouvements politiques chargés de rédiger un projet de nouvelle Constitution.
- La Constituante fonctionne sur le modèle du parlement cantonal (Grand Conseil)

Comment est organisée la Constituante ?

- **Organes de direction** : Collège présidentiel (collégial, 4 membres), Bureau (13 représentant-e-s des 10 groupes politiques)
- Groupes et partis politiques : PDCVr, CVPO, CSPO, VLR, PSVr, SPO, UDCVr, SVPO, Les Verts, Appel Citoyen
- 10 commissions thématiques
- 3 commissions institutionnelles : Rédaction, Coordination, Participation citoyenne
- 1 secrétariat général, M. Florian Robyr

Les 10 commissions thématiques :

- 1. Dispositions générales, cohésion sociale, préambule et rapport Eglise/Etat, dispositions finales
- 2. Droits fondamentaux, droits sociaux et société civile
- 3. Droits politiques
- 4. Tâches de l'Etat I : Principes, finances et développement économique
- 5. de l'Etat II : Développement territorial et ressources naturelles
- 6. Tâches de l'Etat III : Tâches sociales et autres tâches de l'Etat
- 7. Autorités cantonales I – Dispositions générales et Grand Conseil
- 8. Autorités cantonales II – Conseil d'Etat, administration et préfets
- 9. Autorités cantonales III – Pouvoir judiciaire
- 10. Communes et organisation territoriale

Le déroulement des travaux des commissions et le calendrier

- **Décembre 2018 à juin 2019** : mise en place (élections, règlement, organisation) travail dans les commissions thématiques, participation citoyenne ;
- **Juin à avril 2020** : élaboration des principes : rapport de 25 pages ;
- **Septembre à novembre 2020** : examen des principes par étapes au plénum : les commissions veulent tester la réaction de l'assemblée plénière
- **2021-2022** : procédure de consultation, préparation de l'avant-projet, examen du projet de Constitution par la Constituante en 2 voire 3 lectures.
- **Printemps 2023** : remise du projet au Conseil d'Etat
- Automne/hiver 2023 : votation populaire

Participation citoyenne

La Constituante a décidé de créer une commission de participation citoyenne chargée d'intégrer la population à ses travaux.

- **Objectifs** : recueillir des idées, enrichir les réflexions des commissions thématiques, connaître les préoccupations du grand public.
- Une première phase a eu lieu de novembre 2019 à janvier 2020 avec 1 plateforme numérique : www.valaisdemain.ch ; 6 ateliers dans diverses localités du canton
- **Prochaine phase en 2021** : procédure de consultation (population et acteurs institutionnels)

Commission thématique 6 : tâches sociales et autres tâches de l'Etat

- Famille, santé, sécurité et vie privée, sécurité sociale, culture, loisirs et sport, formation, intégration des jeunes et seniors, politique intergénérationnelle, patrimoine culturel, autres tâches gouvernementales.
- **Bases pour les travaux dans la commission 6** :
- Englober la politique des jeunes et des seniors ; mise en place d'un/une Délégué/e cantonal pour les Seniors ; Bureau cantonal des générations ; inspiration de la commission consultative cantonale pour le développement de la politique en faveur des seniors et des activités proposées par Pro Senectute, notamment les thèmes de la mobilité, de la santé, de la formation continue, du logement.
- Approche thématique méthodologique : les jeunes et les seniors sont intentionnellement pris en compte

Pièces de résistance pour une nouvelle constitution

- Sensibilisation de la population au sujet ; Séparation de l'Eglise et de l'Etat / Préambule ; Créances de garantie en faveur du Haut Valais (Conseil aux Etats – Conseil d'Etat) ; Elections des juges cantonaux ; Niveau intermédiaire entre l'Etat et les communes ; Âge de vote ; droit de vote aux étrangers avec Permis C ; Préfets ; Coopération intercantonale.

Articles concernant les seniors de notre société

- Commission 1. La cohésion sociale : « l'Etat veille à une intégration pour tous ; il accorde une protection particulière aux personnes les plus vulnérables ».
- Commission 2. Droits fondamentaux : « toute personne âgée a droit au respect de son autonomie, notamment en situation de vulnérabilité, à participer pleinement à la vie en société et d'exercer ses droits politiques.
- Commission 6. Tâches sociales et autres tâches de l'Etat : « l'Etat, en collaboration avec les communes ou l'initiative privée, met en place une politique cantonale intergénérationnelle en tenant compte des besoins spécifiques et des intérêts des jeunes et des seniors. Il favorise la solidarité entre les générations.

Pour plus d'informations, il est possible de trouver toute la documentation sur le déroulement des travaux sur le site www.vs.ch/fr/web/constituante

Débat

- Plusieurs interventions des délégués ont orienté le débat essentiellement sur le nombre de régions et la relation Eglise-Etat.
- M. Burgener précise qu'ils ont élaboré des principes, puis les juristes vont rédiger les articles et la population sera consultée.
- Jean-Pierre Salamin estime que la FVR doit se pencher à nouveau sur toutes les propositions, analyser et confirmer nos idées, éventuellement par l'organisation d'un Parlement des Aînés.

Il remercie M. Paul Burgener d'avoir donné une très bonne information sur La Constituante.

Assemblée générale de la FVR

1. Accueil et salutations, contrôle des présences,

Le président salue cordialement l'assemblée et adresse des salutations particulières à M. Jean-Pierre FRAGNIERE, auteur du fascicule « Entrez dans la vieillesse en 30 questions », aux membres d'honneur, Juliane BERARD, Raymond MINGER et Aloys JENELTEN, aux membres du Bureau et à tous les délégués présents. Il excuse les personnes mentionnées ci-dessus et demande de respecter un instant de silence à la mémoire de M. Vital DARBELLAY qui a défendu la situation sociale des aînés dans toutes les associations, de M. Pascal BUCLIN et de tous les membres de nos associations, de nos familles et proches qui nous ont quitté durant cette année.

2. Procès-verbal de l'AG du 6 juin 2019 à Sierre

Le PV de l'AG 2019 a été envoyé à tous les membres du comité. Il est approuvé sans commentaire et sans lecture, avec remerciements à Mme Béatrice Albasini, secrétaire.

3. Rapport 2019-2020 de la FVR

3.1. Administration de la FVR en 2019-2020

La FVR comptait au 31 décembre 2019 un peu plus de 8'000 membres, soit 7782 membres provenant de 25 associations, membres collectifs, et 323 membres individuels. Lors de l'AG 2019, la section de l'AVIVO de Saxon (100 membres) a réintégré la FVR et le Club des Aînés de Fully (80 membres) a été admis, amenant le nombre d'adhérents au total de 8'105.

La FVR a honoré à la FSR, au début de cette année 2020, des cotisations pour 5843 membres collectifs et 323 membres individuels, soit 6166 cotisants. L'AVIVO (1071 membres), UNIA (800 membres) et le MCR (300 membres), membres de la FVR, honorent leurs cotisations suisses à leurs associations faîtières qui les versent à leur tour à la FSR ou à la FARES.

Le Bureau de la FVR compte, depuis son AG 2019, un membre de plus, Christian Bonvin, conseiller en orientation scolaire et professionnelle à la retraite, occupant le poste de vice-président de langue française, vacant depuis le décès de René Curdy, en 2016.

Depuis l'AG 2019 de la Fédération Valaisanne des Retraités, qui s'est déroulée à l'Hôtel de ville de Sierre, le 6 juin, le Bureau a tenu 7 séances officielles ainsi que deux journées de détente ouvertes aux conjoints / conjointes ou compagnes / compagnons, dans la région de Leuk-Stadt et Varen, au début août 2019, et le 17 août 2020 à Grimentz. Les séances du Bureau planifiées de mars, avril et mai 2020 ont été supprimées en raison de la pandémie. Ces séances ont été reprises les 4, 17 juin et ce matin du 10 septembre 2020.

Le comité de la FVR est composé des présidents de ses 25 associations membres. Après son AG 2020, le Club du Bel Age dispose officiellement d'une présidente, Mme Rose-May Clivaz, poste resté vacant après le décès de Roger Tissières. Ce club de retraités était conduit par ses deux vice-présidents, Bernard Goelz et Willy Crettaz qui demeurent en fonction. Son comité a siégé le 17 octobre 2019 et sa séance planifiée en avril a été déplacée au 17 juin 2020, pour les mêmes raisons. L'AG de la FVR, planifiée le 17 juin 2020, a été également repoussée à ce jour, le 10 septembre 2020. Elle siège à Notre-Dame-du-Silence seule salle disponible dans la région de Sion.

Le Bureau et le comité de la FVR ont traité des affaires courantes de la FVR, ont pris connaissance de la marche de ses associations, des dossiers publiés par la Confédération, le Canton ou les Associations faitières des aînés de Suisse et ont suivi l'évolution des travaux de groupes ou de commissions où elle est représentée.

3.2. Activités de la FVR en 2019- 2020

Les activités principalement développées par la FVR depuis sa dernière AG sont les suivantes :

- **Echanges d'informations** entre les associations membres de la FVR, lors de la séance du Comité de la FVR du 17 octobre 2019 et du 17 juin notamment sur les aides financières accordées par la FVR à 10 de ses associations (environ CHF. 8'000), sur des enquêtes auprès d'aînés menées par diverses institutions (HES du Valais de Fribourg et des Université de Suisse romande et les informations sur l'évolution des objets traités par instances suisses des aînés (FSR, FARES et CSA) ainsi que de la Journée du CSA à Bienne, le 5 novembre **2019 et de l'AG de la FSR à Lugano, qui aurait dû avoir lieu en juin en 2020, mais qui s'est déroulée en ligne**, en août 2020. Toutes les séances du Bureau et du Comité de la FVR ont à l'ordre du jour un point consacré aux nouvelles des instances suisses des aînés, assurées par son « ministre des affaires extérieures », Jean-Maurice Fournier.

Le président a représenté la FVR aux assemblées générales des Associations membres où la FVR était invitée, notamment à celles des Enseignants Retraités du Haut-Valais, du Club du Bel Age et des Enseignants Retraités du Valais Romand ainsi qu'à l'AG de l'AVIVO suisse au printemps 2019 : elle fêtait à Sion son 50^{ème} anniversaire.

- **Développement du site web de la FVR** : des mises à jour des informations concernant les associations et les personnes intéressées (dates de séances de la FVR, responsables d'associations, informatisation des numéros du Trait d'Union, bulletin de la FVR, publications diverses, ...) ont été régulièrement effectuées par sa responsable, Ruth Buttet. Depuis le confinement, en raison de l'absence de contacts, la FVR a publié des lettres (mars, avril et mai) d'encouragement destinées à ses membres. Chaque président d'association a reçu par courriel ou poste chacune de ces lettres.

- **Trait d'Union** : à la suite du décès de son rédacteur, Emmanuel Gex-Collet, en décembre 2018, le président de la FVR a assuré la parution des numéros de mars et juin 2019. Depuis septembre, le bulletin dispose d'un nouveau rédacteur en la personne de Joël Cerutti, journaliste indépendant, pour assurer la parution du Trait d'Union 4 fois par année.

Durant l'année sous revue, une mise à jour importante des abonnés a été entreprise par la responsable des adresses des abonnés, Monique Goelz et le caissier, Jean Coquoz. D'environ 2'500 abonnés, le nombre a été ramené 1'000 (suppression des personnes décédées, de celles ne payant plus le bulletin depuis plusieurs années, diminutions des abonnements gratuits, ...). La recherche de nouveaux abonnés, le renouvellement des membres de la Commission de rédaction du Bulletin doivent être entreprises (deux membres ont démissionné pour raison d'âge et le traducteur allemand a dû être remplacé en raison de problème de santé). La collaboration avec les associations membres devrait également être renforcée.

3.3. Examen et prise de position sur des sujets soumis à consultation par le Conseil d'Etat,

notamment les avant-projets de loi sur :

- L'intégration et l'aide sociale (LIAS) approuvé avec des réserves : beaucoup de latitude laissée au Conseil d'Etat pour les décisions et pénalisation des propriétaires par la prise en compte de la valeur de leur logement dans leur fortune.
- L'interdiction de se dissimuler le visage lors de manifestations sportives visant à faciliter l'identification et la poursuite des auteurs d'actes délictueux : approuvé
- Les dangers naturels et l'aménagement des cours d'eau : approuvé.
- L'application de la loi fédérale sur les jeux d'argent : approuvé avec remarque concernant la publicité intensive à la TV pour les casinos en ligne
- L'adaptation de la loi cantonale sur les constructions (LC) et de son ordonnance (OC) - programme de Construction pour y introduire un programme informatisé pour faciliter les opérations.

3.4. Prise de position informatisée aux propositions de la Constituante.

Le Bureau de la FVR a consacré un après-midi de séance, le 5 décembre 2019, pour examiner les propositions de la Constituante et s'exprimer sur les différents chapitres rédigés en sessions. Il s'est surtout concentré sur les points plus particulièrement consacrés aux aînés comme les Droits fondamentaux, droits sociaux et société civile, chapitre 2, il a fait une proposition au chapitre 2.1.

Droits en lien avec la nature :

- L'état et les Communes veillent à l'équilibre entre la préservation de l'environnement naturel et les exigences de la vie économique et sociale. L'accomplissement des tâches respecte les principes de développement durable et prend en compte les intérêts des générations futures.
- Au chapitre Tâches Sociales de l'Etat, chapitre 6, il a fait deux propositions :
- Les personnes âgées ont droit à la participation et à l'intégration sociale, à l'autonomie, à la qualité de vie et au respect de leur personnalité, l'Etat et le Communes vouent une attention particulière aux personnes handicapées. Leur développement harmonieux doit être soutenu et leur intégration sociale favorisée.

Pour tous les autres chapitres, il est resté assez proche de la situation actuelle en demandant de trouver des moyens de participation des étrangers à des consultations et aux assemblées communales. Il s'est prononcé contre le vote à l'âge de 16 ans.

La FVR prendra une part active aux prochaines consultations qui porteront sur des propositions certainement plus concrètes. Le Bureau associera ses associations à ces prochains événements.

3.5. Participation à des projets de recherche :

- **Habitat Seniors** : ce projet d'adaptation du logement au grand âge est mené par la HEDS (Haute Ecole de Santé de Genève, Prof Lara Allet) et la HEPIA (Haute Ecole du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève. Prof Frédéric Wüest). Il a pour objectif de trouver 15 logements dans les cantons de Genève, Vaud et Valais soit cinq logements par canton à transformer pour favoriser le maintien à domicile de ses occupants.

La FVR participe au groupe de recherche du Valais, comme le Service cantonal de la santé, Pro Senectute, Le groupe aurait dû se rencontrer au début 2020, mais comme beaucoup d'autres projets tout est arrêté.

- « **VIVRA** » : ce projet présenté par Mme Marion Repetti, responsable de L'Institut de travail Social à la HES-So du Valais, s'intitule « **Bien vivre sa retraite avec les autres : engagements, compétences et qualité de vie à l'heure du liflong learning** ». Il est mené par des Professeurs des Universités de Lausanne, Genève, Neuchâtel et la HETS du Valais qui souhaitent travailler avec des associations de seniors des Canton de Vaud et du Valais pour viser la diversité des activités bénévoles et avoir accès aux expériences concrètes des bénévoles.

La FVR fait partie du Groupe d'accompagnement de la recherche qui devrait durer au moins 3 ans pour réaliser des entretiens collectifs avec des représentants d'association pour connaître leur histoire et comprendre leur fonctionnement (2020), procéder à des entretiens individuels (200 bénévoles) et analyser des calendriers de vie comprenant 25 entretiens collectifs (2021) et mettre en forme les résultats de la recherche.

Ce projet bénéficie du fonds Leenaards à hauteur de CHF. 450'000. Il aurait dû démarrer avec le FVR, le 12 mars, lors de la séance du bureau, mais a été arrêté par les dispositions du Conseil Fédéral dues au coronavirus.

- **Situation des 65 ans et plus au cœur de la crise du COVID-19** : ce projet déclenché le vendredi 17 avril 2020 par le Prof Christian Maggiori de la HETS de Fribourg souhaite « donner la parole aux personnes âgées de 65 ans et plus ». L'objectif principal de cette étude est d'essayer de mieux comprendre le vécu, les expériences et les attentes de personnes de 65 ans et plus au cœur de cette situation sanitaire extraordinaire, causée par le coronavirus, en les interrogeant à l'aide d'un questionnaire d'autoévaluation en ligne.

Dans un premier temps, l'étude propose un seul moment de récolte d'informations avec un questionnaire que les participant-e-s pourront remplir en ligne. La méthode dite « boule de neige » est appliquée. En effet, chaque participant-e sera invité-e à transmettre l'invitation reçue à d'autres personnes remplissant les critères pour participer.

Par la suite, cette première récolte de données pourrait être complétée avec un questionnaire en format papier envoyé au domicile de personnes ne disposant pas de matériel informatique ainsi qu'avec des interviews semi-structurées individuelles. De même, une nouvelle récolte de données auprès d'un sous-échantillon dans les semaines ou les mois suivants des personnes déjà interrogées est également envisageable. Celle-ci permettrait d'avoir un aperçu sur l'évolution de la situation des participant-e-s ainsi qu'une première évaluation des possibles effets de certaines des mesures mises en place pour faire face à la crise.

Les associations de la FVR ont été appelées à faire parvenir l'enquête à tous leurs membres disposant d'une adresse courriel pour faire part de leur avis concernant cette période de confinement les touchant tout particulièrement.

3.6. Etat d'engagements spécifiques de la FVR

- **Commission consultative cantonale pour le développement de la politique en faveur des aînés.**

La Commission consultative cantonale a remis au début de l'année, en février 2020, son rapport final à la Conseillère d'Etat Esther Waeber-Kalbermatten. Après traduction de ces documents, sa présidente, Mme Annick Clerc-Bérod, devait présenter au Conseil d'Etat, le 5 mars 2020, les résultats obtenus, après 12 ans de réflexion. Malheureusement, le coronavirus est intervenu et la séance a été renvoyée et a été tenue en mai 2020-

- **Rappel des faits**

Le Conseil d'Etat a décidé, sur la proposition de l'ancien Conseiller d'Etat Thomas Burgener, de mettre sur pied, en novembre 2008, la Commission consultative cantonale pour le développement de la politique en faveur des personnes âgées. Elle fait une suite heureuse aux cinq résolutions adoptées par la Landsgemeinde des Aînés, organisée en 1997 à Martigny par la Fédération Valaisanne des Retraités (FVR).

Sa présidence est confiée à M. Eric Roux, ancien député au Grand Conseil et Président de la Fédération des Communes valaisannes. Elle est formée de représentants de la FVR, Raymond Minger, Marlyse Senn, Peter Summermatter et Jean-Pierre Salamin et des instances cantonales s'occupant des aînés : Caisse cantonale de compensation, Service des contributions, Service de la Santé, Service de l'Action sociale qui assure le secrétariat, Pro Senectute, Centres médico-sociaux de Sierre et Viège et commune d'Erschmatt, représentant le district de Loèche menant un projet en faveur des aînés.

Cette première Commission rédige, sous forme de rapport, 22 recommandations à l'intention du Conseil d'Etat concernant le développement de la politique en faveur des personnes âgées. Par décision du 19 janvier 2011, le Conseil d'Etat prend acte de ce texte et charge les Départements, via les services concernés, de prendre position, jusqu'en juin 2011, quant à l'opportunité, la faisabilité et les modalités de mise en œuvre des recommandations les concernant.

Sur la base des réponses rentrées, la Commission a élaboré un Rapport de synthèse à l'attention du Conseil d'Etat. Pour des raisons de changements à la tête des Départements et de direction du Service des affaires sociales, le Rapport final de la Commission n'a été publié qu'en août 2012.

Des recommandations de cette Commission ont vu le jour, comme une déduction fiscale pour les proches aidants, l'augmentation de la déduction fiscale des primes de la LAMAL, la création de lits de courts séjour dans les EMS, l'augmentation des foyers de jour, le développement d'appartements à encadrement médico-social, l'introduction de l'analyse qualité dans les établissements hospitaliers et la création d'un médiateur pour recueillir les plaintes des patients hospitalisés ou séjournant en EMS.

En 2015, le Département de la santé, des affaires sociales et de la culture du Canton du Valais (DSSC) a nommé une nouvelle Commission pour poursuivre l'étude d'une politique en faveur des personnes âgées, placée sous la présidence de Reinhold Schnyder, député au Grand Conseil. Les quatre représentants de la FVR étaient toujours présents. Le rapport, publié en juin 2017, contenait une liste de recommandations organisées autour de 4 chantiers principaux à réaliser par le Canton du Valais :

- Mener des enquêtes de terrain sur les problématiques sociales, culturelles et juridiques concernant les seniors valaisans ;
- Assurer à terme le cadre légal nécessaire à une politique des seniors ;
- Organiser un guichet unique de coordination et d'information sur les services par et pour les seniors en Valais
- Promouvoir des projets citoyens novateurs, en termes de participation, de vivre ensemble et de solidarité intergénérationnelle.

A relever que toutes les propositions contenues dans l'ouvrage « Politiques pour une société de longue vie » publié par la FVR (Editions à la Carte, Sierre, juin 2016) figurent dans ce document. Il ne fallait pas réinventer la Roue....

Pour réaliser concrètement ces recommandations, une nouvelle Commission a été nommée, en décembre 2017, par le DSSC pour la période 2018-2021, présidée par Mme Annick Clerc Béro, ancienne députée-suppléante au Grand Conseil.

Elle compte dix-sept membres. Elle regroupe des collaborateurs et responsables de services de l'Etat du Valais, des personnes issues de différentes institutions et associations actives auprès des seniors (Pro Senectute, la Fédération valaisanne des retraités, réduite à deux représentants, Hildegard Regotz-Venetz et Jean-Pierre Salamin, et des centres médico-sociaux), des retraités et des experts extérieurs.

Un rapport intermédiaire de février 2019 proposait la mise en place d'une coordination cantonale s'occupant des seniors qui aurait dû être mise en place par le budget 2020. Une décision du Conseil d'Etat de n'engager aucun nouveau collaborateur pour 2020 permit à la commission d'achever complètement son mandat en février 2020.

Rapport final : février 2020

Le Rapport final de la Commission décrit globalement mais succinctement toutes ses propositions. Il est accompagné de 5 rapports détaillant concrètement chaque mesure proposée :

- **Le Dispositif de coordination et de promotion** (rapport 1) décrivant l'organisation de la Coordination Seniors cantonale (axes de travail, ressources humaines et financières, compétences de ses responsables et cahiers des charges), la création d'une plateforme interactive d'informations et de services (buts de la plateforme, communication, ...), le soutien cantonal aux projets et aux politiques locales avec la supervision de la Commission cantonale des seniors.
- **Le Diagnostic cantonal et outils de recueil des données locales** (rapport 2) décrivant la grille d'indicateurs retenus, les résultats du premier diagnostic cantonal et les outils de recueils de données locales (diagnostic local : grille contextuelle et questionnaire d'enquête auprès des seniors).

- **Le Processus de mise en place d'une politique locale pour et avec les seniors** (rapport 3) expliquant les principes de la démarche (processus standard de mise en place, responsabilité des acteurs, ressources humaines et temporelles à planifier), les enquêtes pilotes effectuées (déroutement et participation), l'évaluation des enquêtes et mise au point du dispositif.
- Les **Bases légales spécifiques et modifications réglementaires** (rapport 4) décrivant les éléments pour la création d'une base légale spécifique aux seniors, une proposition de loi d'indemnité forfaitaire pour des situations spécifiques (proches aidants), des souhaits de modification de certaines directives concernant les EMS du point de vue social (EMS, lieu de vie et animation), des CMS (améliorer la prise en compte des besoins sociaux dans le maintien à domicile).
- **La Consultation auprès des communes** (rapport 5) présentant les objectifs et la démarche de la consultation des communes à propos des propositions de la Commission, les résultats du sondage et les conclusions de la Commission.

Réaction du Conseil d'Etat : juin 2020

Tous les documents sont disponibles en français et en allemand, depuis le mois de juin 2020, dès que les travaux de la Commission ont été présentés au Conseil d'Etat. Un communiqué a été publié par Mme la Conseillère d'Etat, Esther Waeber-Kalbermatten, le 22 juin 2020 : il a été peu relayé par les médias du Valais. Il informe que le Conseil d'Etat, après avoir pris connaissance du rapport 2020 de la commission a défini la suite pour la politique valaisanne en faveur des personnes âgées.

Sous réserve du budget 2021, la Coordination cantonale de seniors sera créée au sein du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC). Périodiquement, cette coordination est également responsable du diagnostic cantonal proposé. L'objectif poursuivi est de soutenir les municipalités dans la mise en oeuvre d'une politique des seniors locale au moyen des instruments développés et du processus standard.

Le Conseil d'Etat a également estimé qu'il était utile de créer la base juridique dans le cadre de la loi sur l'intégration et l'aide sociale, qui est actuellement en cours de révision ; il n'est pas nécessaire de créer une base légale propre aux seniors, rejoignant ainsi en partie l'opinion des membres de la Commission consultative cantonale et celle de la Fédération des Communes du Valais.

Disponibilité des documents et publication de la FVR

Tous les documents en français et en allemand (Rapport, Décision du Conseil d'Etat, Communiqué de la CE Esther Waeber-Kalbermatten) sont disponibles sur le site de la FVR (www.fvr-wvr.ch). Une présentation en est faite dans le numéro du Trait d'Union du mois de septembre 2020.

3.7. « Promotion de l'Employabilité des Séniors »

Le thème « Seniors et employabilité » est un axe de travail nouvellement développé sous l'égide de Pro Senectute Valais (M. Yann Tornare et Daniela Saudan Fracheboud) ; si la notion de senior concerne dans cette approche les personnes dès 50 ans et jusqu'à... la notion d'employabilité intègre elle les aspects liés à l'emploi mais également ceux liés aux activités, à l'implication et aux rôles sociaux des aînés. La FVR est représentée dans ce groupe par son président Jean-Pierre Salamin et Christian Bonvin qui y fonctionne comme coordinateur.

Le groupe a démarré à l'automne 2018, il est composé dans son premier cercle de la représentation des autres partenaires factiers suivants :

- Chambre de commerce et d'industrie du Valais par Vincent Riesen ;
- Union valaisanne des Arts et Métiers par Marcel Delasoie ;
- Administration cantonale par le SICT et Anne Beney-Confortola ;
- Union syndicale valaisanne par Francine Zufferey ;
- Université de Lausanne par Robin Zufferey ;
- HR Valais par Corinne Genolet et Christian Voefray.

D'autres partenaires sont mobilisés en fonction des thèmes et démarches, Bureau des Métiers, Service de la formation professionnelle, Centres d'information et d'orientation, Office cantonal des statistiques.

Le site de la FVR présente les axes de travail du groupe, à la date de la rédaction de ce rapport et en lien avec la crise sanitaire, les priorités suivantes ont été dégagées :

- Planifier la démarche de visibilité publique et d'officialisation du groupe (initialement prévue à l'été 2020) ;
- Faire le travail d'analyse de la démarche de recueil de Bonnes Pratiques auprès des entreprises et des employés ; 15 entretiens-employés et 6 entretiens-entreprises (nombre idéal 10) ont été menés et retranscrits et sont en cours d'analyse ;
- Finaliser un outil de monitoring en lien avec l'Office cantonal des statistiques ;
- Renforcer la promotion des prestations de préparation à la retraite.

On pourrait aussi y rajouter idéalement l'observation des interactions et effets de la crise sanitaire sur la situation des seniors.

Les ressources actuelles nous ont contraints à mettre en priorité 2 les questions de gestion de compétences et de formation continue qui restent bien sûr centrales.

3.8. Colloque « Société de longue vie »

La Fédération Valaisanne des Retraités planifie un colloque d'une journée en automne 2020, à la HES de Sierre, dont le thème pourrait être : « Entrer en société de longue vie », (Editions Social Info, 2019) titre du livre de Jean-Pierre Fragnière rapportant des propos de 90 auteurs sur le sujet.

Il pourrait également s'intituler : « Accueillir le changement » (Editions Socialinfo, 2020, après 50 ans de défis et de projets de Jean-Pierre Fragnière et 12 ans de lutte de la FVR pour arriver à la mise en place d'une politique valaisanne pour une société de longue vie. Ce colloque se veut également une transition vers d'autres sujets d'actualité où les seniors ont une part prépondérante à assumer. Des invités se préoccupant de l'avenir des seniors vont partager leurs expériences.

Parmi les partenaires et personnes impliquées, notons :

- Les pionniers comme Jean Pierre Fragnière et Jean-Pierre Salamin
- Les HES par le professeur Christian Maggiori
- Des instances cantonales en lien avec les thèmes discutés : développement de la politique en faveur des aînés – travaux de la Constituante.

Des informations plus précises seront publiées une fois que les restrictions sanitaires seront un peu relâchées. Pour l'instant, il est difficile de trouver des institutions acceptant de mettre une salle à disposition pour organiser un tel colloque. Il pourrait se dérouler sous une autre forme à distance.

3.9. Représentations de la FVR

Des représentants de la FVR siègent à des niveaux différents dans les instances suisses des retraités :

- Fédération Suisse des Retraités

Les représentants de la FVR sont Béatrice Albasini, Hermann Fux, Jean-Maurice Fournier et Jean-Pierre Salamin, également membre du Comité de la FSR, Marco Spinelli est membre du Bureau de la FSR en tant que caissier

- Fédération des Associations de Retraités et de l'Entraide (FARES)

Jean-Maurice Fournier, délégué de la FSR, a présidé, jusqu'en 2019, le Groupe de travail « Habitat des seniors et Mobilité » ; Hermann Fux est délégué de la FSR, Marco Spinelli occupe le poste de caissier de la FARES, depuis janvier 2019, et Jean-Pierre Salamin en est le dernier vérificateur des comptes amateurs : il faut être dorénavant expert-comptable pour que la FARES soit crédible face à l'OFAS qui subventionne le CSA, l'ASA et la FARES.

- **Conseils suisses des Aînés** : Jean-Maurice Fournier est membre suppléant de la FARES au CSA.

Ce rapport a également été publié à l'intention de la FSR, par Jean-Pierre Salamin, président de la FVR qui se retire après 12 ans de présidence, lors de cette AG de la FVR du 10 septembre 2020.

4. Comptes 2019 de la FVR et rapport des vérificateurs

- Jean COQUOZ présente les comptes 2019 :
Le total des produits se monte à CHF 41'272.70 et celui des charges à CHF 41'383.31.
L'exercice 2019 affiche un léger déficit de CHF 110.61.
- Pierre POMMAZ propose la diffusion du Trait d'Union par e-mail pour diminuer les charges.
- Les vérificateurs Dyonis FUMEAUX et Armand PERRUCHOUD ont examiné les comptes 2019. Toutes les pièces concordent aux écritures, les comptes sont tenus avec exactitude et peuvent être approuvés avec décharge et remerciements au caissier Jean COQUOZ.
- **Approbaton des comptes**
Les comptes sont approuvés à l'unanimité par main levée. Jean-Pierre Salamin remercie l'AG pour la confiance témoignée

5. Cotisation annuelle collective et individuelle

- La cotisation annuelle collective et personnelle reste inchangée.
- La cotisation collective se monte à 1.25 par membre collectif, dont 0.70 en faveur de la FSR.

6. Budget 2020 de la FVR

- Jean COQUOZ présente un budget 2020 équilibré, établi en fonction des comptes des dernières années. Celui-ci présente des produits pour CHF 41'350.- et des charges de CHF 40'970.- pour un résultat positif de CHF 380.-. Le budget est approuvé à l'unanimité par main levée.

7. Elections statutaires : Bureau, Président. Vérificateurs des comptes

- Comme annoncé en séance du comité du 17 juin, le président Jean-Pierre SALAMIN et le vice-président pour le Haut-Valais, Peter WYER, cessent leur activité au comité de la FVR après respectivement 12 ans et 8 ans de fonction. Les autres membres ont été confirmés dans leur fonction respective lors de l'AG 2019.
- En remplacement de Peter Wyer, élection partielle d'un nouveau membre au Bureau : **Marianne MATHIER** née Bayard à Varen **est élue comme membre du Bureau puis comme co-présidente**. Après une maturité et une licence obtenue à Fribourg, Marianne a vécu à Brig où elle a enseigné durant 30 ans. Au moment de cette transition, une nouvelle organisation est souhaitée pour une plus grande ouverture vers le Haut-Valais, la recherche d'un nouveau membre germanophone et une représentation femme/homme.
- **Christian BONVIN**, vice-président pour le Bas-Valais **est élu co-président**. Né à Bramois, marié, 2 enfants et 2 petits-enfants, il a pratiqué plusieurs métiers : vigneron, infirmier, psychologue clinique et finalement psychologue en orientation professionnelle et en intégration pour handicapés.
- Les vérificateurs, **Armand PERRUCHOUD** et **Dyonis FUMEAUX démissionnaires**, après respectivement 12 ans et 8 ans au service de la FVR, sont chaleureusement remerciés.
Sont élus les nouveaux vérificateurs Rose-May CLIVAZ-HAGEN (CBA) et Pierre CALOZ (APROZ).
- **Peter SUMMERMATTER** vit actuellement en maison de retraite dans son canton de St-Gall. Jean-Pierre a reçu une lettre de sa famille qui fait part de la cessation de ses traductions après 12 ans au service de la FVR. Il **est nommé membre d'honneur**.
- Béatrice remercie **Peter WYER**, membre du Bureau, vice-président pour le Haut-Valais depuis 2012, de ses compétences et de son engagement auprès de la FVR. Peter reçoit un diplôme et **est nommé membre d'honneur par acclamation**.
- Peter WYER remercie Jean-Pierre SALAMIN de sa collégialité et le félicite d'avoir mis toute son énergie et ses compétences dans les projets de la FVR. Il souhaite plein succès à Marianne et à Christian et une bonne santé à tous les membres.

- Christian remercie **notre président Jean-Pierre SALAMIN pour ses 12 ans à la présidence**, ses grandes compétences et un travail énorme fourni pour les aînés de ce canton. Jean-Pierre reçoit un diplôme, il **est nommé président d'honneur et remercié par des applaudissements nourris**.
- Le président adresse un merci particulier à M. Jean-Pierre FRAGNIERE pour son dernier livre, « Entrez dans la vieillesse », un bouquet de fleurs pour les aînés ».
- De ses 12 ans de présidence, Jean-Pierre Salamin relève quelques succès, notamment deux Parlements des aînés, les résolutions pour une société de longue vie suivies des travaux de la commission consultative pour le développement de la politique en faveur des aînés et ses recommandations pour les soins longue durée, les déductions fiscales pour les proches-aidants et pour les primes de la LAMAL, la création de lits de courts séjours en EMS, l'augmentation des foyers de jour, le développement d'appartements à encadrement médico-social, l'analyse qualité dans les établissements hospitaliers, la création d'un médiateur pour recueillir les plaintes des patients hospitalisé ou en EMS. Tout ce travail a été présenté dans le rapport final remis au Conseil d'Etat. Il peut être consulté sur le Site internet de la FVR.

8. Admissions, démissions

- En raison de la pandémie, les activités des associations ont été interrompues. L'admission des groupes de Salvan et Charrat est en attente.
- La démission de l'Association des Aînés d'Anniviers est suspendue. Jean-Pierre Salamin s'est approché de la Commune pour relancer cette association.

9. **Propositions individuelles** : Aucune proposition n'est parvenue au président dans le délai imparti.

10. Divers

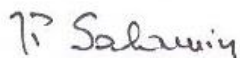
- Après une vidéo conférence dans le cadre du projet « VIVRA », Jacqueline GAMMALDI du CBA, n'a plus reçu d'informations. La situation sanitaire a exigé le report de ces entretiens à l'automne.
- Raymond MINGER regrette le départ de Jean-Pierre Salamin : *tu as fait preuve d'un dynamisme incroyable, tu me manques beaucoup. Félicitations pour tout ce que tu as fait pour la FVR-*

Le président remercie les membres du comité de leur travail. Marianne le remercie à son tour.

La séance est levée à 16H30. Jean-Pierre invite les participants à prolonger la rencontre par un moment convivial en partageant un apéritif garni offert par la FVR.

Fully, le 25 septembre 2020

Le Président :



Jean-Pierre Salamin

La Secrétaire :



Béatrice Albasini